

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Délibération

N° 21.067.2

En exercice 37

Présents 27

Votants 36

Pour 36

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**VIGNERONS DU PAYS D'ENSÉRUNE (VPE) – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU PROJET DE « STREET ART » DU CAVEAU DE
CAZOULS-LÈS-BÉZIERS – APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

1 Conseiller communautaire absent excusé : monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Vignerons du Pays d'Ensérune (VPE) – Attribution d'une subvention au projet de « Street Art » du caveau de Cazouls-lès-Béziers- Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 1047 et 408 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu l'instruction du gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 22 décembre 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-2 et suivant ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional d'Occitanie le 2 février 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n° 18.112.2 en date du 4 juillet 2018 portant approbation du schéma de développement économique de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 20.024.2 en date du 4 mars 2020, accordant une subvention à la cave coopérative des Vignerons du Pays d'Ensérune pour la mise en œuvre de « Street Art » sur les cuves de la cave de Nissan-Lez-Ensérune ;

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la cave coopérative des Vignerons du Pays d'Ensérune de Cazouls-lès-Béziers en date du 20 novembre 2020 ;

Vu le courrier d'accusé de réception de la demande envoyé par La Domitienne le 19 février 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 31 mars 2021 ;

Considérant que le projet de « Street Art » sur le mur ouest du bâtiment de la cave des Vignerons du Pays d'Ensérune à Cazouls-lès-Béziers améliore la qualité visuelle du site et met en valeur l'ensemble de l'activité de la coopérative ;

Considérant que ce projet correspond à une véritable stratégie de développement de l'entreprise, qu'il permet de répondre à des enjeux économiques, au regard de l'investissement sur l'immobilier de l'entreprise, et notamment à des enjeux touristiques ;



Considérant que le projet s'inscrit à long terme dans un projet de circuit touristique sur le « Street Art » dans les coopératives, que les VPE souhaitent initier ;

Considérant que réaliser cette nouvelle fresque vient assurer une continuité artistique et enrichir ce parcours ;

Considérant que ce projet permet une valorisation paysagère du village et de la zone d'activités économique intercommunale sur laquelle il est positionné ;

Considérant qu'il est demandé une subvention de 6 000 euros à l'intercommunalité pour un budget total de 30 280 euros hors taxe, et qu'au regard des enjeux évoqués ci-dessus, il est proposé que cette subvention puisse être portée à la fois par la Communauté de communes et par l'office du tourisme de La Domitienne ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 000 euros pour le projet « Street Art » des Vignerons du Pays d'Ensérune.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

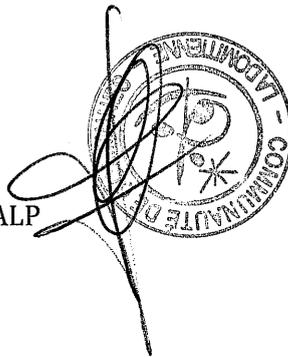
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_06

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_06